

Fin de l'inscription au casier

Par Nadja, le 20/02/2009 à 11:18

bonjour,

j'ai été condamnée à 1 mois avec sursis en janvier 2006, l'inscription au casier est-elle terminée ? je compte postuler pour un poste fonction publique, mais impossible si cette inscription est toujours d'actualité.

merci beaucoup

Par novice75, le 06/03/2009 à 09:09

Bonjour,

la seule chose à faire et d'aller au TGI de votre département afin d'aller vérifier par vous même que votre C-J est viege ou non ... Il est impossible de consulter à distance ce document. Aucune copie ne vous sera délivrée. Si il reste une inscription, vous devrez demander son effacement sur le B-2 (consulté par les administration) afin de pouvoir passer des concours pour devenir fonctionnaire à l'exception de la gendarmerie la police et la justice qui eux peuvent consulter le B-1......

bon courage

Par Nadja, le 06/03/2009 à 18:31

Bonsoir,

Merci pour votre réponse. Je vais donc faire cela dès la semaine prochaine.

Encore merci à vous

Bien cordialement

Nadja